ANNABA

Un jeune couple retrouvé calciné dans un cabanon

Alertés par des voisins, dans l'après-midi de mercredi, les services de la Protection civile de la wilaya de Annaba se sont dépêchés au niveau du lieu-dit Le Vivier, situé à l'extrême nord de la corniche annabie, pour éteindre un incendie qui s'est déclaré dans un cabanon. A l'intérieur, ils ont découvert les corps d'un jeune couple totalement calcinés.

Ces deux jeunes, un homme et une femme, dont l'âge ne dépasse pas les 24 ans, se fréquente depuis plus de huit ans. La jeune femme (23 ans), qui porte le prénom de Sana, est originaire de Annaba et réside au niveau de la Vieille-ville (place d'Armes). Son compagnon (A. B.) est également originaire de la même ville et fils d'un homme d'affaires. Le cabanon dans lequel ils avaient passé la journée du mercredi a été totalement détruit par les flammes.

Quant aux corps des deux jeunes victimes, entièrement carbonisés par le feu, il ont été difficilement identifiés par leurs proches.

A ce stade de l'enquête, on n'a pas encore pu déterminer avec exactitude s'il s'agit d'un incendie accidentel ou criminel.

Cependant, selon certains indices et la personnalité des deux victimes, il pourrait s'agir d'un acte criminel prémédité. Cette thèse, selon plusieurs témoignages recueillis auprès de certains proches du jeune couple, est plus que probable. Il y a lieu de signaler que durant la journée du mercredi où s'est déclaré le sinistre, il faisait un temps radieux à Annaba. D'où l'exclusion de l'utilisation du chauffage. D'autre part, à l'intérieur du cabanon, les agents de la Protection civile n'ont découvert aucun équipement de chauffage, à l'exception d'une chicha.

Ce qui laisse supposer qu'il s'agirait d'un règlement de compte, et par conséquent, l'incendie serait d'origine criminelle. Au quel cas, le ou les auteurs connaissaient bien leurs victimes.

Les criminels n'ont laissé aucune trace apparente qui puisse les identifier, vu que les lieux ont été totalement ravagés par le feu.

A priori, et bien que la thèse de la chicha comme cause du sinistre n'est pas écartée et même si les enquêteurs de la gendarmerie en collaboration avec leurs collègues de la Protection civile parviennent à découvrir l'origine du sinistre, il leur sera extrêmement difficile d'identifier le ou les auteurs. Contrairement à ce qui se colporte de bouche à oreille, le cabanon incendié n'appartient pas au jeune couple. Il leur a été prêté pour la journée du mercredi par un ami commun, militaire à la retraire qui exerçait au niveau du bureau de recrutement de Annaba.

A l'heure où nous mettons sous presse, les deux corps sont soumis à une autopsie et à un test ADN pour déterminer avec précision les véritables causes de leur mort et leur identification génétique.

Territorialement confiée à la brigade maritime du groupement de gendarmerie de Annaba, l'enquête préliminaire ne connaîtra son épilogue que dans plusieurs semaines.

A condition, bien sûr, de découvrir les indices menant vers le ou les criminels, au cas où il s'agit d'un acte volontaire accompli par des tiers.

Omar Touati

DERNIÈRE MINUTE

Les victimes torturées au chalumeau

A en croire des sources proches des enquêteurs, il semble désormais établi que les deux victimes ont été torturées au chalumeau avant de succomber à leurs brûlures. Ce qui prouve qu'il s'agit bel et bien d'un acte criminel.

O.T.

SIDI-BEL-ABBÈS

Victimes de gaz toxiques, deux frères périssent dans un puits

Dans la soirée de jeudi dernier, une famille résidant dans la localité de Lamtar (Sidi-Bel-Abbès) a perdu deux de ses enfants âgés de 20 et 25 ans dans un dramatique accident.

Les victimes et leur père procédaient à l'irrigation de leurs cultures à partir d'un puits lorsque le moteur de la pompe a commencé à montrer des signes de défaillance. Le plus jeune des frères s'est empressé de descendre dans le puits d'une profondeur de 35 m.

Les gaz toxiques qui émanaient du moteur à essence l'ont étourdi le faisant tomber dans l'eau. Accourru à son secours, son frère connut, hélas, le même sort. Les sapeurs-pompiers alertés par le père n'ont malheureusement retiré que les corps sans vie des deux frères.

A. M.

PLANIFICATION FAMILIALE

Près d'un million de naissances attendues en 2009

Près d'un million de naissances sont prévues pour cette année 2009, un événement attendu et surtout redouté par la corporation des sages-femmes qui évoquent les difficultés vécues dans la pratique de leur profession.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) -Réunies hier pour commémorer la Journée internationale de la sage-femme, les membres de l'Association algérienne pour la planification familiale (AAPF) ont souligné le rôle stratégique des membres de ce corps médical qui pourtant subissent souvent les aléas d'une pratique de l'acte d'accouchement dans des conditions particulièrement contraignantes. Cela est notamment le cas à l'intérieur du pays.

Sous le thème «le monde a besoin de sages-femmes aujourd'hui plus que jamais» adopté au niveau mondial, cette journée d'information et d'évaluation a permis aux intervenantes de faire un état des lieux de la situation des sages-femmes et d'expliquer que ces dernières doivent prendre conscience de leurs responsabilités. «Plus de un million de grossesse sont attendues pour l'année 2009, ce sont les personnes nées entre 1970 et 1985, lors de l'explosion démographique, qui se marient et procréent, c'était prévisible. Les sages-femmes sont donc appelées à répondre à cette demande dans les mois à venir», a déclaré le professeur Janine N. Belkhodja, vice-présidente de l'Association algérienne pour la planification familiale. L'intervenante citera, par ailleurs, les entraves à la pratique du métier de sage-femme. Elle évoquera notamment la contestation de la prescription de la pilule contraceptive par la sécurité sociale notamment au moment du remboursement des frais médicaux, les difficultés socio-professionnelles souvent dénoncées par les sages-femmes ainsi que le manque d'antihémorragiques.

Il s'agit notamment des cas de poursuites judiciaires qu'encourent les professionnelles en cas de complications lors des accouchements et des accidents médicaux. «La sage-femme a aussi un rôle dans l'éducation sanitaire» a, en outre, souligné le professeur Belkhodja, évoquant le programme de planification familiale. Pour sa part Mme Trikt rendra hommage à ce corps de la santé tout en précisant qu'au cours des 50 dernières années, l'assistance à l'accouchement a connu une évolution rapide qui devrait être prise en considération par les sages-femmes.

Ces dernières, selon l'intervenante, devraient aussi participer à la lutte contre la mortalité et la morbidité périnatales. Les participantes à la rencontre ont fait remarquer que même si elles pratiquent quotidiennement des actes médicaux, elles ne sont pas considérées comme faisant partie du corps médical. 10 000 sages-femmes pratiquent en Algérie et sont mal dispatchées sur le territoire national, selon les présentes.

F.-Z. B.

ORAN

Les chauffeurs de taxi en grève de 2 jours

Les responsables de wilaya des deux syndicats de taxieurs d'Oran, à savoir l'UGCAA et l'UNAT, nous ont confirmé leurs intentions d'observer une grève de deux jours à compter de ce samedi. Après avoir donné aux autorités locales un préavis de dix jours, soit à partir du 29 avril dernier et en constatant que leurs revendication n'ont pas été prises au sérieux, cette mesure a été entreprise par ces derniers, tel que ce fut annoncé, deux semaine auparavant, lors d'une assemblée qui avait réuni l'ensemble des professionnels de taxi adhérents à ces deux corporations. Pour rappel, quatre principales revendications ont été rédigées dans le mémorandum rendu publique par l'UGCAA et l'UNAT, à la fin de la séance de travail de l'assemblée suscitée, à savoir : faire bénéficier les taxieurs des agréments délivrés par le trésor public pour cesser de dépendre des anciens moudjahidine et des ayant droit qui leur louent cet agrément, le gèle de l'octroi des carnets de places vu le nombre élevé des taxieurs actuellement en service ainsi que de toute autorisation d'activité offerte au profit des nouvelles sociétés de taxi quelque se soit leurs nature et enfin, l'effacement des dettes fiscales que doivent les taxieurs, de l'année 1993 jusqu'en 2003.

Ainsi les Oranais devront emprunter d'autres moyens de transports, si bien évidement l'appel à la grève est suivi dans l'ensemble de la wilaya.

B. A.

Les experts en pharmacologie tirent la sonnette d'alarme à propos de la hausse vertigineuse des coups de traitement des maladies chroniques

«Le traitement d'un diabétique coûte, en moyenne, à l'Etat plus de 16 millions de centimes par mois.»

Selon de nombreux experts qui ont participé à la 4e rencontre scientifique organisée par le département de pharmacie d'Oran au niveau de l'EHU ce mercredi, l'Algérie est devenu un pays dépendant de l'importation. «Si l'équilibre de la caisse de l'assurance sociale est toujours maintenu, cela revient à diverses raisons», a expliqué le docteur Aït-Saïd, avant de préciser que seuls 40% des médicaments appelés essentiels sont actuellement remboursés. Pour l'intervenant, le tarif référentiel contribue énormément à la préservation de cet équilibre de la Caisse d'assurance.

Selon lui, avec la généralisation de la carte Chifa, une vraie «explosion» va se produire, notamment avec la fluidité du système de remboursement qui va l'accompagner.

L'Algérie, malgré ses 50 unités locales de fabrication de médicaments, dépense annuellement, selon des statistiques présentées par des experts en matière de pharmacologie, près de deux milliards de dollars pour l'importation des médicaments.

Un créneau très juteux qui fait baver les pays exportateurs des produits pharmaceutiques.

Le docteur Aït-Saïd a axé son intervention sur la problématique de la rationalisation des dépenses des traitements.

Selon lui, «l'approvisionnement du marché algérien en insuline a coûté en 2008 à l'Etat près de 83 millions de dollars, ce qui veut dire que pour chaque patient diabétique, près de 5 370 DA sont dépensés quotidiennement».

Un chiffre important et qui représente un volet négligeable par rapport à l'ensemble du problème en question, à savoir le financement du traitement des malades chroniques, notamment si l'on prend en compte le coût du traitement des hypertendus qui dépasse sérieusement les somme susmentionnées.

En guise de «remède» à cette problématique, le docteur Aït-Saïd a proposé, entre autres solutions, de mettre en place un dispositif de contrôle d'efficacité des traitements, de façon à exiger au laboratoire producteur de médicaments l'établissement d'une étude qui permet de comparer les résultats avant et après le traitement.

Ben Aziz